

Comté de Bellechasse, Canton Mailloux.—MM. Félix Fournier, Célestin Fleury, Ferdinand Jolain, Louis Turgeon et Augustin Mateau.

Comté de Dorchester, Mission de St. Léon de Standon.—MM. James Sheehy, François Gosselin, Antoine Praxide Genest, Joseph Jean Plante, et Lazare Bisson le Forgeron.

Comté de Berthier, St. Michel des Saints.—MM. Charles Bellarmin Brassard, Thadée Miville Deschênes, Charles Gouge, Louis Narcisse Ferland et Louis Ménard.

Comté de Gaspé, Haldimand.—Le Révd. Mathew Kerr, en remplacement de lui-même.

Comté Hochelaga, Côte des Neiges.—M. Octave Prévost, en remplacement de lui-même, et M. Félix Prud'homme, en remplacement de Léandre Chaput, Eccl.

Comté de Joliette, St. Félix de Valois.—MM. Joseph Masse et Joseph Guérard, en remplacement de MM. Pierre Lépicié et Olivier Chenevert.

Comté de l'Assomption, St. Sulpice.—M. Ambroise Bétu, en remplacement de M. Damase Perrault.

Comté de Montcalm, Wexford.—MM. James Mooney, Eustache Lévesque, Louis Beaudry, John Mnasson et James Brown.

Comté de Rimouski, Ste. Felicité.—M. Octave Lefrançois, en remplacement de M. Alexandre Ross.

Comté de Rimouski, Ste. Angèle de Mérici.—Le Révd. Damase Morisset en remplacement de M. Samuel Gagnon, et M. Guillaume Guimond en remplacement de M. Michel Plante.

Comté de Saguenay, Mille Vaches.—MM. François Deschênes, Senior, Dosithe Gagnon, Donat Tremblay, Abel Girard et Léo Tremblay.

Comté de St. Maurice, St. Etienne.—M. Joseph Gélinas en remplacement de M. Euchariste Garneau.

Comté d'Arthabaska, Chester-Est.—M. Pierre Bouffard en remplacement de M. Louis Gonzague Lavoie.

SYNDICS D'ÉCOLES.

Comté de Gaspé, Percé.—M. Francis Lebrun en remplacement de M. Philip Hacquoit.

Comté d'Hochelaga, Hochelaga.—M. James Leslie en remplacement de M. William Thompson.

Comté de Lévis, St. Romuald.—M. William Ritchie en remplacement de M. Edwin Marchmont.

Comté de Témiscouata, Fraserville.—M. John Turner en remplacement de M. John Melrose.

Comté de Bagot, Acton-Vale.—M. le Dr. Brock Carter, MM. Robert Leekie et George B. Wells.

LISTE DES DIPLOMES ACCORDÉS PAR L'ÉCOLE NORMALE LAVAL LE 30 JUIN 1871.

POUR ÉCOLE ACADÉMIQUE.

MM. Moïse Laplante, Louis Nérée Lévesque, Joseph Phidime Simard et Pierre Alphonse Drouin.

POUR ÉCOLE MODÈLE.

MM. Napoléon Parent, F. X. Bélanger, Céréal Lacroix et Aristide Pinard.

POUR ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE.

MM. Louis Roberge, Pierre Félix Pagé, Chs. Alphonse Angers, Alphonse Lavigne, Hermel Tremblay, P. Alexandre Chassé, Elzéar Tremblay, Félix Edmond Bédard, Philippe Beaudet, Joseph Mehaud et Jean-Baptiste Tremblay.

Le 3 Juillet 1871.

POUR ÉCOLE MODÈLE.

Mlles. M. Rose de Lima Descormiers, M. Emélie Perrault, Albénise Dessaint dit St. Pierre, M. Caroline Valin, M. Eléonore Elvine Chaillé, M. Louise Tremblay, M. Marceline Marceau, M. Philomène Blouin, M. Emma Giguère, M. Ozine Honorine Cauchon, M. Zélie Michaud et M. Octavio Fluet.

POUR ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE.

Mlles. Belzénire L'Heureux, M. Philomène Doré, M. Adélaïde Alphonse LaRue, M. Luce Guimond, M. Eulalie Lévesque, M. Laura Couture, M. Amanda Iroy, M. Rose Parent, M. Sara Paré, M. Eugénie Richard, M. Louise Savard, M. Olympe Georgienne Roy, Mathilde Normand, M. Anne Herméline Martel, Odélie Pélissier, Euphémie Massé, M. Delphina Lagacé, Elizabeth Bernier, Georgiano Lapointe, Emma Tremblay, Henriette Rouleau, M. Lauro Alvin Morency, M. Elise Marceau, Odile Lacasse et Ellen Tuohy.

PRIX DU PRINCE DE GALLES.

Mlle. M. Rose de Lima Descormiers.

P. LAGACÉ, Ptre,
Principal.

DIPLOMES OCTROYÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS.

BUREAU CATHOLIQUE DE MONTREAL.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1^{re} Classe, (F) :— Mlles. Hélène Beaudoin, Georgina Beaudry, Alexina Bériau, Adeline Bernard, Emélie Blanchard, Arzelle Boisseau, Médarienne Boulé ou Boulay, Louise Charbonneau, Emilie Cloutier, Rose Ida Colette, Marie Desrochers (veuve L. Ethier), Emma Dorval, Alexina Dupont, Cordalie Rosalie Goulet, Euphémie Gosselin, Eliza Gravel, Alphonsine Henrichon, Sophie Jeannette Lachapelle, Marie Louise Kelly (A. & F.), Arthémise Labrosse, Théotiste Lajoie, Sophie Lanciault, Elmiere Lebeau, Elizabeth Ledue, Elizabeth McGarry, (A. & F.), Mary McIlarty, (A. & F.), Mary O'Rourke (A.), Azilda Planteuf, Marie Louise Pion, Philomène Quesnel, Marie Sanchet et Anna Vigneault.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2^e Classe, (F) :— M. Athanasius Blain, Mlles. Dutilleul Clavel, Virginie Huot, Sophie Latendresse, Hélène Lavallée, Emma Mitras, Elisa Marier, Alphonsine Noisieux, Noémi Primeau, Rose de Lima Reginald, Hélène Philomène Roy, Octavie Méline Ste. Marie, Marie L. Amélie Tétraut et Eugénie Verville.

1^{er} et 2 août 1871.

F. X. VALAGÉ,
Secrétaire.

RAPPORT DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, RELATIF A L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES APPLIQUÉES AUX ARTS, A L'UNIVERSITÉ LAVAL.

Le Soussigné à l'honneur de représenter.

Qu'en vertu de différents ordres en Conseil, il y a actuellement à son crédit une somme de sept mille huit piastres quatre-vingt deux centins (\$7,008.82), accordée d'après l'état ci-joint marqué A, et déposée à la Banque pour être employée au soutien d'écoles des Sciences appliquées aux Arts en rapport avec des institutions catholiques romaines à Québec et à Montréal, les dites sommes provenant de la part des subventions revenant aux institutions catholiques sur la subvention annuelle de l'éducation supérieure et de la compensation accordée par Ordre en Conseil aux dites institutions à l'égard du paiement des bourses des *High Schools* protestants ;

Qu'en ce qui concerne l'établissement d'une école des sciences appliquées aux arts à Québec, le soussigné est entré en relation avec l'Université Laval et après en avoir conféré avec le Recteur de l'Université, il est heureux de pouvoir dire que l'Université consent à se charger de cette école aux conditions suivantes :

1^o. Les élèves seront admis à un cours spécial des sciences appliquées aux Arts et à l'Industrie, lequel constituera pour le présent l'école des sciences appliquées aux arts pour Québec, moyennant une rétribution annuelle de trente piastres (dix piastres par trimestre) ;

2^o. Toutes les dépenses du cours et les salaires des professeurs seront payés par l'Université qui mettra au service de ces cours son laboratoire, son cabinet de physique, toutes les substances et tout le matériel nécessaires ;

3^o. L'Université donnera aux élèves qui auront suivi ce cours spécial, après leur avoir fait subir un examen, dont les conditions et le programme seront réglés par le Conseil Universitaire un diplôme ou certificat de capacité ;

4^o. Le cours pour le présent se composera de trois années et le programme des études de chaque année sera conforme à la cédule B annexée à ce rapport ;

5^o. En considération des divers cours supplémentaires que l'Université sera obligée de donner pour compléter ce cours spécial, une somme annuelle de douze cents piastres (\$1200) sera payée par le gouvernement à l'Université pour les salaires des professeurs, de plus une somme de cinquante piastres (\$50) pour entretenir et augmenter la collection des appareils nécessaires. Le premier paiement de cette somme annuelle se fera sur la part de la subvention de l'éducation supérieure afférente aux institutions catholiques le ou avant le deuxième jour de Mai mil huit cent soixante et douze et se continuera ainsi d'année en année jusqu'à ce qu'il y ait été pourvu autrement par la Législature ;

6^o. Le gouvernement paiera à l'Université une somme de deux mille piastres (\$2,000) pour la fondation de deux demi-bourses lesquelles constitueront aux candidats qui obtiendront les dites demi-bourses le droit de la réduction de soixante piastres (\$60) sur la pension au pensionnat de l'Université pour suivre le dit cours spécial. (La pension à l'Université étant actuellement de cent vingt piastres (\$120). Les bourses se donneront au concours sur un examen dont les conditions devront être réglées par le Conseil Universitaire, et nul ne sera admis au dit examen sans produire un certificat d'incapacité de payer la pleine pension à la satisfaction